



- PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL - **SEANCE DU MERCREDI 25 SEPTEMBRE 2024**

SALLE DES MARIAGES DE LA COMMUNE – 18 H 30

DIRECTION GENERALE DES SERVICES

Linda NAVET

N/Réf. : JLD/SG/LN/n° 24.099

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq septembre, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Wimereux, légalement convoqué le 19 septembre 2024, a débuté sa séance dans son lieu ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DUBAËLE, Maire.

Conseillers présents : M. DUBAËLE Jean-Luc M. BOUTLEUX Guy Mme DUQUESNE Cécile M. JOLIE Pascal Mme KOROL Renée Mme NOURTIER Fabienne M. BUTCHER Gérard Mme BAILLARD Sylvie Mme LAVIEVILLE Chantal M. SAMUEL Jean-Michel Mme BERNARD Sabine M. LEPRETRE Médéric M. SENECAI Yannick M. MARLOT Loïc Mme ROUSSEAU Marie-José M. LAMIRAND Christophe M. SERGENT Didier Mme REBOUL Sophie M. IVART Yves	Conseillers absents excusés et représentés : Mme BARDEAUX Sandrine M. JOUGLEUX Jean-Luc M. DEVIN Serge Mme DREUSLIN Estelle Mme NOËL Laure Mme GUILLOU Elodie Mme HEMBERT Axelle Conseillères absentes excusées sans pouvoir : Mme SAUVAGE Edith Mme DAUSQUE Ludivine Conseiller absent non excusé : M. PORTUESE Aurélien
---	--

Monsieur le Maire ouvre la séance et passe ensuite la parole à Monsieur le Directeur Général des Services, afin de procéder à l'appel nominal des Conseillers Municipaux présents.

Le quorum est atteint.

Madame Renée Korol est nommée secrétaire de séance. Elle sera assistée techniquement par Madame Linda NAVET.

Monsieur le Maire soumet au vote le Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 26 juin 2024 et demande aux Conseillers Municipaux s'il y a des observations. Aucune observation n'est faite.

Le Procès-Verbal est par conséquent adopté à la majorité des suffrages exprimés : 26 voix « POUR ».

Monsieur le Maire passe à l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour du Conseil Municipal et passe la parole à M. Boutleux, 1^{er} Adjoint pour les délibérations n° 1 et 2.

DELIBERATION N° 20240925_1 : DECISION MODIFICATIVE N° 2 POUR LE BUDGET DE LA VILLE DE WIMEREUX DE L'EXERCICE 2024.

Monsieur Boutleux présente à l'Assemblée la décision modificative n° 2 pour le budget de la ville de Wimereux de l'exercice 2024 comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

			D.M.2
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL			
281	6042	Dépassement cantine scolaire (+ d'enfants)	11 300.00
510	614	Appels de fonds provisionnels travaux Grand Bleu	3 300.00
4222	615221	Films solaires effets miroir (2188)	650.00
020	6156	Contrats de maintenance informatique	1 848.54
020	6188	Interventions informatiques ODC hors contrats (Antennes - Belvédère - Fibre noire)	5 040.00
023	6232	Dépassements feux d'artifice 10 juillet et 09 août	13 400.00
042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS			
01	6811	Amortissements à tort de biens non-amortissables	- 20 538.54
TOTAL			15 000.00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

			D.M.2
78 - REPRISES SUR AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS ET PROVISIONS			
01	7815	Reprise sur provisions - Contentieux Grande Roue	15 000.00
TOTAL			15 000.00

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

			D.M.2
10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES			
510	10226	Restitution trop perçu taxe d'Aménagement 2022	34 748.31
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
325	2031	MOE travaux mini-golf	21 000.00
4222	2031	MOE concernant l'escalier RPE	3 460.00
76	2031	Ecritures pour repasser l'avance forfaitaire Corem Marché OPCU en étude	4 572.00

21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
321	2128	Barbecue Espace K. VEROVE	2 372.40
4222	21313	Escalier RPE	- 3 460.00
325	21318	Travaux mini-golf	- 21 000.00
321	2188	Acquisition bungalow buvette Foot + sièges auto (x6)	8 092.00
4222	2188	Stores RPE	- 650.00
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS			
845	2313	Equilibre sur provision	- 59 673.25
020	238	Avance forfaitaire Corem Marché OPCU	4 572.00
TOTAL			- 5 966.74

RECETTES D'INVESTISSEMENT

			D.M.2
024 - PRODUITS DE CESSIONS D'IMMOBILISATIONS			
01	024	Vente Licence IV	10 000.00
040 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS			
01	28031	Frais d'études	- 17 206.35
01	28128	Autres agencements et aménagements	- 51.33
01	28188	Autres immobilisations corporelles	- 3 280.86
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS.			
020	238	Ecritures pour repasser l'avance forfaitaire Corem Marché OPCU en étude	4 572.00
TOTAL			- 5 966.74

*Intervention de **M. Sergent** en ce qui concerne le **nombre d'élèves à la cantine**. Il demande s'il ne serait pas justifié de prévoir toutes les inscriptions à la cantine dans le budget prévisionnel pour ne pas avoir à l'insuffler en cours d'année. **Mme Rousseau** demande si ces inscriptions ont lieu en cours de l'année. **M. Boutleux** précise qu'il n'y avait que 210 inscrits en début d'année mais que cela fluctue.*

*Au cours des explications de la DM, **M. le Maire** rappelle le règlement intérieur du Conseil Municipal et précise d'attendre la fin des explications de l'orateur avant de poser des questions.*

*Intervention de **Mme Reboul** en ce qui concerne le **poste maintenance et frais divers**. Elle précise que la DM sert à ajuster le budget et que la maintenance informatique et sécurisation d'un parc doit faire partie d'un plan. **Mme Reboul** souhaite que la Collectivité soit plus sincère sur le budget car c'est des choses qui peuvent être prévues. **M. Boutleux** l'informe que l'informatique évolue toujours dans l'année. Mais **Mme Reboul** pense que les interventions sur les prestations de services ne se prévoient pas 3 mois à l'avance.*

Intervention de **M. Sergent** lors de l'explication du chapitre 21 dans **dépenses d'investissement**, en ce qui concerne les **frais d'études de 21 000 €**. **M. Sergent** demande la confirmation que cela concerne le mini-golf. **M. Boutleux** précise que c'est l'étude pour le terrain de jeux du mini-golf.

Intervention de **M. Sergent** lors de l'explication du chapitre 21 dans **dépenses d'investissement**, en ce qui concerne les **frais d'études de 4 572 € pour COREM**. Il souhaite avoir un échéancier plus précis des frais financiers engagés jusqu'à la fin du chantier des quais.

Intervention de **M. Lamirand** en ce qui concerne la buvette installée au stade de foot dans un bungalow. « **Cette buvette ne sera pas dans l'ancien bâtiment ?** ». **M. Boutleux** informe que non puisque la buvette actuelle du bâtiment va être transformée en vestiaire pour les enfants. Donc l'ensemble du bâtiment sera des vestiaires.

Intervention de **M. Sergent** en ce qui concerne la **vente de la licence IV**. Il fait remarquer qu'il n'y aura donc pas de licence IV au mini-golf. **M. le Maire** informe que la personne qui reprendra la buvette viendra avec sa licence.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter.

VOTE : par 24 voix « POUR » et 2 « ABSTENTIONS » (M. Sergent Didier, Mme Reboul Sophie).

M. Sergent souhaite s'expliquer sur cette abstention. Il souhaite plus d'anticipation et d'explication avant le Conseil Municipal. Il trouve qu'il manque du temps entre les commissions municipales et le Conseil Municipal. **Mme Reboul** insiste également sur le fait d'avoir plus de temps entre les commissions et le Conseil Municipal.

DELIBERATION N° 20240925_2 : DECISION MODIFICATIVE N° 1 POUR LE BUDGET CAMPING MUNICIPAL DE L'EXERCICE 2024.

Monsieur Boutleux présente à l'Assemblée la décision modificative n° 1 pour le budget du camping municipal de l'exercice 2024 comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

			D.M.1
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL			
633	615221	Ecriture d'équilibre	- 1 654,74
66 - CHARGES FINANCIERES			
01	66112	Recalcule des I.C.N.E. suite au nouvel emprunt (100 000 €)	1 654,74
TOTAL			0.00

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

			D.M.1
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
633	2031	Maitrise d'Œuvre barrière d'entrée du Camping	4 000.00
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
633	2188	Ecriture d'équilibre	- 4 000.00
TOTAL			0.00

Intervention de Mme Rousseau lors de l'explication « des charges financières - Intérêts - Rattachement des ICNE ». M. Boutleux précise que le remboursement du capital s'est effectué le 1^{er} août 2024 pour la période du 1^{er} août au 31 décembre 2024. Mme Rousseau « Cela concerne combien de mobile-home ? M. Boutleux « Deux. »

Remarque de Mme Reboul qui précise qu'elle ne prend pas part au vote.

Intervention de M. Ivart qui souhaite connaître le nombre de mobile homes. M. le Maire informe qu'il y en a une dizaine. M. Boutleux précise qu'il reste des petites places où la Collectivité essaye d'installer des mobile homes 2 places. Tous les ans, la Commune essaye d'élargir le parc.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter.

VOTE : par 24 voix « POUR » et 2 « ABSTENTIONS » (M. Sergent Didier, Mme Reboul Sophie).

DELIBERATION N° 20240925_3 : REPRISE DE PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT COURANT - CONTENTIEUX.

Monsieur le Maire explique qu'il s'agit du contentieux de la Grande Roue.

« On se rappelle qu'à l'été 2020, au lendemain de notre élection, nous avons fait installer une Grande Roue, sur la place du contretorpilleur Chacal.

Sa présence a été appréciée et plébiscitée par le plus grand nombre. L'image de notre Cité a été valorisée bien au-delà de son territoire avec un renforcement de son attractivité au profit de nos commerçants.

Un bilan très positif.

Nous n'avons reçu que des félicitations.

L'unanimité aurions-nous pensé ?

Que nenni !

C'était sans compter un collectif de propriétaires de la villa Madonna, dont la plupart n'y vivent pas, qui y ont vu une gêne pour eux et surtout pour leurs locataires.

Ils ont donc introduit une requête devant le Tribunal Administratif de Lille dont le jugement est intervenu le 22 juillet dernier.

Que faut-il retenir de ce jugement ?

Sur les 7 requérants, seuls deux ont été acceptés.

Sur les 33 792 € réclamés, la condamnation a été divisée par deux : un peu moins de 16.000 €.

Cette somme a été de nouveau divisée par deux (à part égale entre la Ville et l'Etat). Elle a finalement été réglée par l'assurance de la Ville, sans qu'elle ne nous la réclame.

Je me dois de vous préciser que l'implantation de la Grande Roue a généré une recette d'occupation du domaine public de 5.024, 53 € pour être précis.

Le solde qu'il soit financier ou d'un point de vue de l'intérêt général est donc largement positif.

Tout est dit : la roue a tourné ... dans le bon sens !

Par délibération du 23 septembre 2021, le Conseil Municipal avait constitué une provision de 15 000 € concernant ce contentieux alors en cours.

Le risque est aujourd'hui levé, je vous propose donc de reprendre cette provision pour risque et charge de fonctionnement courant. »

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter.

VOTE : A L'UNANIMITÉ

**DELIBERATION N° 20240925_4 : MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX -
REQUALIFICATION DES QUAIS DU WIMEREUX - LANCEMENT DE LA
PROCEDURE ET AUTORISATION DE SIGNER LE MARCHE.**

Monsieur le Maire explique que cela concerne le projet des Quais, et plus précisément l'aménagement des espaces publics de la phase 1. Il s'agit de la place Albert 1^{er}, le Quai Giard et les rues Wimet et Soehlin, autour de la Baie Saint Jean.

« Par cette délibération, je vous demande l'autorisation de lancer l'appel d'offres établi avec le Maître d'œuvre mandataire JNC International, selon la procédure de l'article L. 2122-21-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui prévoit que la délibération du Conseil Municipal chargeant le Maire de souscrire un marché déterminé peut-être prise avant l'engagement de la procédure de passation de ce marché.

Pour cela, je vous précise que le marché a pour objet la réalisation des travaux de voirie, d'assainissements Eaux Usées - Eaux potables, de réseaux divers nécessaires à la réhabilitation des quais du Wimereux pour le secteur 1.

Ce marché est réparti par lots :

- Lot n° 1 : terrassements Voirie Assainissements EU-EP – réseaux divers
- Lot n° 2 : platelage bois
- Lot n° 3 : aménagements paysagers – mobiliers urbains

La durée globale du chantier est établie sur +/- 13 mois maximum.

Le montant prévisionnel du marché se situe entre 6 000 000 € H.T. (*six millions d'euros Hors Taxes*) et 6 350 000 € H.T. (*six millions trois cent cinquante mille euros Hors Taxes*)

pour l'ensemble des lots et pour toute la durée du marché. Les crédits nécessaires sont prévus au Budget Primitif.

En application du Code de la commande publique, la procédure utilisée est l'appel d'offres ouvert. »

Intervention de M. Sergent qui réclame le planning financier correspondant aux travaux.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter.

VOTE : A L'UNANIMITÉ

Monsieur le Maire passe la parole à M. Boutleux, 1^{er} Adjoint.

DELIBERATION N° 20240925_5 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL - AJOUT DE POSTE.

Monsieur Boutleux sollicite le Conseil Municipal afin d'adopter l'actualisation du tableau des effectifs du personnel communal à la demande de changement de filière d'un agent au sein du service Ressources soit un passage de la filière technique vers la filière administrative. Il s'agit d'une intégration directe dans le grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe qui n'a pas d'impact financier pour la Collectivité.

Intervention de M. Sergent qui demande l'organigramme actualisé de l'ensemble des services municipaux.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter.

VOTE : A L'UNANIMITÉ

DELIBERATION N° 20240925_6 : VENTE D'UNE LICENCE IV APPARTENANT A LA COMMUNE.

Monsieur le Maire informe que « la Commune est propriétaire d'une Licence IV débit de boissons, acquise lors de la liquidation judiciaire du minigolf suite au décès de l'exploitant.

Toutefois, n'ayant pas l'utilité de conserver cette licence, il a été décidé de mettre en vente celle-ci au prix de DIX MILLE EUROS (10 000,00 €).

Dans ce cadre, un mandat a été confié à deux agences immobilières spécialisées dans la cession des fonds de commerce à savoir :

- L'agence IMMO1 de Boulogne-sur-Mer,
- L'agence Wimereusienne sise à Wimereux.

Le 23 juillet 2024, l'agence IMMO1 a reçu une proposition d'achat au prix demandé de la SAS WMX.62930.

La SAS WMX.62930 dont le siège social est situé au 17 rue Maryse Bastié à Wimereux est représentée par Madame BOUSSEMART Lucille, épouse LE PRUNENEC, agissant en qualité Présidente et Monsieur LE PRUNENEC Galann, agissant en qualité de Directeur Général.

Je vous propose d'émettre un avis favorable à la vente de la licence IV au profit de la SAS WMX.62930 et de m'autoriser à signer l'acte sous seing privé de cession, ainsi que tout document utile à la gestion de ce dossier. »

Intervention de Mme Rousseau « Nous avons plus d'information qu'en début de semaine. C'est un complément d'information que nous avons donc ce soir. »

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter.

VOTE : A L'UNANIMITÉ

DELIBERATION N° 20240925_7 : RENOUELEMENT DU CLASSEMENT STATION CLASSEE DE TOURISME.

Monsieur le Maire informe que « par décret du 1^{er} août 2013, notre Commune est classée en station classée de tourisme ;

Celui-ci, dont la durée de validité est de 12 ans, soit le 1^{er} août 2025, doit être renouvelé.

Je rappelle qu'en matière de tourisme, c'est le classement communal le plus élevé (moins de 2 % des Communes en France le détiennent).

Pour cela, il faut répondre à un cahier des charges particulièrement strict qui au final donnera le gage de qualité et de sérieux.

Par cette délibération, je vous demande d'approuver ce renouvellement et de m'autoriser à lancer cette procédure.

Lorsque nous serons plus avancés, nous vous présenterons ce projet en commission. »

Intervention de M. Sergent qui questionne sur l'apparition à l'entrée de la ville de Wimereux d'un panneau « Wimereux Ville de Surf ». M. le Maire informe que cela relève d'une des attentes du cahier des charges du label Ville de surf.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter.

VOTE : A L'UNANIMITÉ

Monsieur le Maire passe la parole à M. Jolie, 5^{ème} Adjoint.

DELIBERATION N° 20240925_8 : INSCRIPTION D'ITINERAIRES VELO TOUT-TERRAIN (VTT) AU PLAN DEPARTEMENTAL DES ITINERAIRES DE PROMENADE ET DE RANDONNEE (PDIPR) - AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL.

Monsieur Jolie explique que le tracé de l'itinéraire VTT « les Royons » passant sur la commune de Wimereux, il est demandé au Conseil Municipal d'exprimer son accord sur l'inscription de ces tronçons au PDIPR pour la pratique du VTT.

Intervention de Mme Rousseau « On parle de Vélo. Il n'est pas encore acquis pour tout le monde qu'il existe une véloroute car certains parents sont à vélos avec les enfants dans une remorque sur la route. »

Intervention de M. Lamirand « Est-ce que l'on peut connaître les chemins VTT ? ».

M. le Maire indique qu'ils sont repris dans un des documents annexés à la délibération.

M. Sergent précise que c'est entre la sortie du bord de mer d'Ambleteuse et la pointe aux Oies, entre la sortie d'Ambleteuse sur la Slack et un peu avant la Ronville.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter.

VOTE : A L'UNANIMITÉ

Monsieur le Maire passe la parole à M. Boutleux, 1^{er} Adjoint, pour les délibérations n° 9 à 11.

DELIBERATION N° 20240925_9 : CONVENTION DE TRANSFERT DE MAITRISE D'OUVRAGE POUR LA REALISATION DE TRAVAUX D'EFFACEMENT DES RESEAUX (ELECTRICITE, ECLAIRAGE PUBLIC) - RUES SAINT EXUPERY ET GUYNEMER.

Monsieur Boutleux explique que dans le cadre des travaux de réaménagement des rues Saint Exupéry et Guynemer, la Commune a sollicité la Fédération Départementale de l'Energie du Pas-de-Calais (FDE62) pour l'obtention d'une aide financière concernant les travaux d'effacement du réseau d'électricité et celui de l'éclairage public. Toutefois, la maîtrise d'ouvrage de ces travaux d'effacement relève de deux entités distinctes. Il est décidé de conclure une convention de transfert de maîtrise d'ouvrage afin de désigner un maître d'ouvrage unique.

Le montant des travaux basse tension et éclairage public est de 143 733,65 € H.T. (*cent quarante-trois mille sept cent trente-trois euros et soixante-cinq centimes Hors Taxes*).

La participation de la Commune après déduction de la participation d'Enedis et la participation provisoire de la FDE62 est estimée à 109 237,65 € H.T. (*cent neuf mille deux cent trente-sept euros et soixante-cinq centimes Hors Taxes*).

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention et tous les documents y afférents.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter.

VOTE : A L'UNANIMITÉ

DELIBERATION N° 20240925_10 : CONVENTION DE TRANSFERT DE MAITRISE D'OUVRAGE POUR LA REALISATION DE TRAVAUX D'EFFACEMENT DES RESEAUX (ELECTRICITE, ECLAIRAGE PUBLIC) - RUE GEORGES CLEMENCEAU - TRANCHE OPTIONNELLE 1.

Monsieur Boutleux explique que Dans le cadre des travaux de réaménagement de la rue Georges Clémenceau, la Commune a sollicité la Fédération Départementale de l'Energie du Pas-de-Calais (FDE62) pour l'obtention d'une aide financière concernant les travaux d'effacement du réseau d'électricité et celui de l'éclairage public. Toutefois, la maîtrise d'ouvrage de ces travaux d'effacement relève de deux entités distinctes. Il est décidé de conclure une convention de transfert de maîtrise d'ouvrage afin de désigner un maître d'ouvrage unique.

Le montant des travaux basse tension et éclairage public est de 120 237,39 € H.T. (*cent vingt-mille deux cent trente-sept euros et trente-neuf centimes Hors Taxes*).

La participation de la Commune après déduction de la participation d'Enedis et la participation provisoire de la FDE62 est estimée à 22 845,39 € H.T. (*vingt-deux mille huit cent quarante-cinq euros et trente-neuf centimes Hors Taxes*).

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention et tous les documents y afférents.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter.

VOTE : A L'UNANIMITÉ

DELIBERATION N° 20240925_11 : CONVENTION DE TRANSFERT DE MAITRISE D'OUVRAGE POUR LA REALISATION DE TRAVAUX D'EFFACEMENT DES RESEAUX (ELECTRICITE, ECLAIRAGE PUBLIC) - RUE DE VERDUN - TRANCHE FERME.

Monsieur Boutleux explique que Dans le cadre des travaux de réaménagement de la rue de Verdun, la Commune a sollicité la Fédération Départementale de l'Energie du Pas-de-Calais (FDE62) pour l'obtention d'une aide financière concernant les travaux d'effacement du réseau d'électricité et celui de l'éclairage public. Toutefois, la maîtrise d'ouvrage de ces travaux d'effacement relève de deux entités distinctes. Il est décidé de conclure une convention de transfert de maîtrise d'ouvrage afin de désigner un maître d'ouvrage unique.

Le montant des travaux basse tension et éclairage public est de 120 676,96 € H.T. (*cent vingt mille six cent soixante-seize euros et quatre-vingt-seize centimes Hors Taxes*).

La participation de la Commune après déduction de la participation d'Enedis et la participation provisoire de la FDE62 est estimée à 12 067,96 € H.T. (*douze mille soixante-sept euros et quatre-vingt-seize centimes Hors Taxes*).

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention et tous les documents y afférents.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter.

VOTE : A L'UNANIMITÉ

DELIBERATION N° 20240925_12 : AGRANDISSEMENT ET MODERNISATION DE LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE - ETUDE DE FAISABILITE, LANCEMENT DU PROJET.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que « la Bibliothèque Municipale est installée depuis de nombreuses années dans les anciens logements de fonction de l'école Pasteur.

Elle n'est plus adaptée aux besoins actuels et à la fréquentation :

- bâtiment non accessible aux PMR
- superficie insuffisante par rapport aux recommandations (0.07 m2/hab soit 450m2)
- bibliothèque non informatisée
- pas d'actions culturelles
- accueil de scolaires
- pas d'offres de services.

Face à ce constat, Il faut envisager sa modernisation afin de maintenir la fréquentation et développer les services auprès de la population. Il faut donc agrandir et moderniser la Bibliothèque Municipale, à savoir :

- agrandissement de la surface au minimum à 450 m2
- création d'espaces dédiés (adultes, enfants, ados, petite enfance, jeux, travail, etc.)
- changement du mobilier plus adapté aux espaces
- extension des collections
- mise en place de l'informatique et du numérique.

Pour ce faire, il est proposé :

- d'instituer un Comité de Pilotage Ville/Département 62/ Etat (Direction régionale des Affaires culturelles Hauts-de-France DRAC)
- d'écrire un cahier des charges
- de faire appel à un bureau d'étude pour la rédaction du projet scientifique, culturel, éducatif et social (PCSES)
- de demander les subventions auprès du Département du Pas-de-Calais et de la DRAC Hauts-de-France.

En conséquence, je vous demande d'approuver le projet d'agrandissement et de modernisation de la Bibliothèque Municipale, de m'autoriser à solliciter tous les financements possibles pour la réalisation de ce projet et à signer tous les documents s'y rapportant. »

Intervention de Mme Reboul « Nous souhaitons faire part à l'Assemblée de la remarque que nous avons faite à la lecture de cette délibération en commission commune urbaine et finances de ce lundi. Nous vous avons sollicité M. le Maire pour associer à la rédaction du cahier des charges tous les usagers : écoles, enseignants, parents d'élèves, Centre

Socioculturel, le Relais Petite Enfance ou toutes structures de la Ville pouvant bénéficier des services de la Bibliothèque municipale. Nous sommes attachés à l'intérêt de faire participer les usagers de la bibliothèque, de construire des services en adéquation avec les attentes du public et de prendre en compte les attentes sociales des citoyens vis-à-vis de leur bibliothèque. Enfin, nous souhaitons évoquer ici les avantages d'une bibliothèque participative qui favorise une culture de partage et d'engagement transformant ainsi les usagers en véritable acteur. Ce modèle permet de rendre la bibliothèque plus innovante, plus interactive, plus démocratique. »

Intervention de Mme Rousseau qui trouve dommage de ne pas avoir un local dans la bibliothèque départementale qui est très bien située.

M. le Maire précise que nous ne pouvons pas. Elle est dédiée pour les bibliothèques extérieures, pour les écoles. C'est une réserve et un centre de formation pour former tous les bibliothécaires. Il y en a 3 sur le Département. Il précise également que ce n'est pas pour autant que le Département ne va pas accompagner la Collectivité pour en recréer une sur la Commune via des subventions.

M. le Maire rappelle que la Communauté d'agglomération du Boulonnais avait fait une étude à laquelle 1329 personnes ont répondu, de 35 à 64 ans. Ceci n'est pas neutre. Pour Wimereux, 12% ont répondu.

Si petite que soit la bibliothèque de la Commune, M. le Maire félicite les résultats. Il y a eu une augmentation de la fréquentation depuis la sortie de la COVID contrairement à l'ensemble des bibliothèques situées sur la C.A.B. Enfin, M. le Maire précise que c'est aussi grâce à la compétence des agents municipaux.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter.

VOTE : A L'UNANIMITÉ

Monsieur le Maire passe la parole à M. Boutleux, 1^{er} Adjoint.

DELIBERATION N° 20240925_13 : AMENAGEMENT DE L'ENTREE DU CAMPING MUNICIPAL L'OLYMPIC - CREATION D'UN PORTAIL - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS.

Monsieur Boutleux explique à l'Assemblée que dans le cadre de la rénovation du camping municipal l'Olympic, il est prévu de revoir son entrée en y implantant, dans un premier temps, un portail d'entrée. Ces travaux étant susceptibles d'être accompagnés par le Conseil Départemental du Pas-de-Calais.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le projet d'aménagement de l'entrée du camping municipal l'Olympic et d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les participations des financeurs (Département du Pas-de-Calais, Etat ...) les plus élevées possibles.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter.

VOTE : A L'UNANIMITÉ

DELIBERATION N° 20240925_14 : PLAN DE SECURISATION INFORMATIQUE 2024-2025 - DEMANDE DE SUBVENTIONS.

Monsieur le Maire explique que « suite à un audit de cybersécurité commandité en 2022 afin d'évaluer la maturité de ses systèmes de protection contre les menaces numériques, la Ville a entrepris de nombreuses actions pour renforcer sa sécurité informatique.

Des initiatives ont été mises en place pour améliorer les infrastructures réseau, sécuriser les données sensibles et adopter de meilleures pratiques de gestion des identités et des accès.

Malgré ces efforts, la nécessité de continuer à progresser dans la sécurisation des systèmes informatiques demeure cruciale, notamment face à l'évolution constante des menaces numériques.

Pour consolider ces avancées et s'assurer que les mesures mises en œuvre atteignent leur plein potentiel, la mairie souhaite maintenant mettre à jour la note de l'audit de cybersécurité initial.

Un projet qui va s'étaler sur deux ans, a été défini avec la société ODC. Il a pour objectifs principaux de suivre et d'améliorer la note de sécurité globale de la mairie sur plus de 50 points de contrôle, en conformité avec les standards de l'ANSSI (Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information) et les meilleures pratiques de sécurité. De plus, le projet vise à accroître la sensibilisation et la compréhension des enjeux de cybersécurité parmi tous les collaborateurs de la mairie.

Ce plan d'actions estimé à 18.000 € est susceptible d'être accompagné financièrement.

Je vous demande d'approuver notre plan de sécurisation informatique 2024-2025 de la mairie de Wimereux et de m'autoriser à solliciter des partenaires financiers susceptibles de l'accompagner leur participation la plus élevée possible. »

Intervention de Mme Reboul qui demande si c'est ce plan est susceptible d'être accompagné d'un financement. M. le Maire précise qu'il y a eu un appel à projet de l'Etat.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter.

VOTE : A L'UNANIMITÉ

DELIBERATION N° 20240925_15 : COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL EN VERTU DE LA DELIBERATION N° 2023_07_12_36 DU 07 DECEMBRE 2023.

Monsieur le Maire porte à connaissance les décisions prises dans le cadre de sa délégation de pouvoir, depuis la dernière réunion du Conseil Municipal.

*L'ensemble des délibérations inscrites à l'ordre du jour ayant été étudié, Monsieur le Maire passe la parole **au groupe « Wimereux Mouvement Indépendant »** afin de poser ses **questions orales**.*

QUESTION N° 1 posée par Monsieur Lamirand

De gros travaux sont actuellement en cours pour l'aménagement d'un pumptrack avenue François Mitterrand. Cet équipement très attendu et fort prisé des enfants et des jeunes risque d'attirer de nombreux adeptes et spectateurs.

Pour la bonne sécurité de tous, est-il prévu d'aménager un trottoir le long de l'avenue Mitterrand entre le parking Nord et l'allée Gerhard Schmidt.

Des riverains et des parents nous ont alertés sur la vitesse excessive d'automobilistes et de motocyclistes en particulier dans le sens de la descente de cette avenue.

Réponse de Monsieur le Maire :

Je vous rejoins pour dire que ce nouvel équipement sportif qui vient après le City stade de l'Espace Vérove et le terrain de basket 3x3 qui sera inauguré mercredi prochain va capter nombre de pratiquants, jeunes ou moins jeunes, ce qui est finalement sa vocation. Néanmoins, il n'est pas prévu d'aménager un trottoir le long de l'avenue Mitterrand. Par contre, nous allons privilégier l'accès depuis le quartier du Bon Air (la rue Jean Bart) et le parking Nord (du Bon Air). Il existe des chemins piétonniers donc sécurisés qui rejoignent l'allée Schmidt. Concernant la vitesse de l'avenue Mitterrand dans le sens de la descente, je vais demander à la police municipale de réaliser de nouveau des contrôles de vitesse.

QUESTION N° 2 posée par Madame Rousseau

Au cours de l'été, de lourdes amendes ont été infligées par la police municipale aux propriétaires de véhicules garés sur les trottoirs de la rue Soehmlin et à proximité de la plage (article R. 417-22 du code de la route)

Monsieur le Maire ces sanctions visaient-elles spécifiquement les visiteurs et touristes ?

En fonction de l'égalité des citoyens devant la loi, de telles campagnes de verbalisations viseront-elles les nombreuses autres rues de la Commune où l'on retrouve tout au long de l'année des voitures stationnées sur les trottoirs.

La solution n'est-elle pas un marquage au sol matérialisant un stationnement à cheval sur le trottoir et la chaussée, et laissant un passage pour les piétons, poussettes, fauteuils PMR (comme cela a été réalisé par exemple rue du Tennis) ?

Réponse de Monsieur le Maire :

Les contrôles ont été réalisés à la demande des riverains. En ce qui concerne la rue Soehmlin, elle va être retravaillée dans le cadre du projet des Quais. Dans 6 mois, le stationnement sera en épis : le problème du stationnement anarchique sur trottoirs sera donc réglé pour cette rue. Comme vous le rappelez, nous appliquons les dispositions du code de la route. Est-ce que la solution est d'aménager le stationnement sur trottoir ? Je n'en suis pas persuadé. Dans tous les cas, cela dépend des configurations de chaque rue, sachant qu'il faut respecter

le cheminement des piétons, et plus particulièrement ceux à mobilité réduite. La réponse n'est pas unique : elle peut aussi venir des propriétaires de garages et d'allées pour les inciter à y stationner leur véhicule. Dans tous les cas, je vous propose d'inscrire ce point à l'ordre du jour de la prochaine réunion de commission de circulation qui se tiendra à partir de 17 heures.

QUESTION N° 3 posée par Monsieur Lamirand

Notre groupe a déjà appelé l'attention de Monsieur le Maire sur les horaires des diverses commissions du Conseil Municipal.

Notre demande a été suivie d'effet pour certaines commissions mais d'autres continuent d'être programmées des jours ouvrés en début d'après-midi. Pourrions-nous convenir de fixer le début de toutes les commissions à 17 heures. Cela pénalise certains élus par ailleurs salariés ou travailleurs indépendants. Le planning des commissions pourrait-il être publié annuellement en même temps que celui des réunions du Conseil Municipal ?

Réponse de Monsieur le Maire :

Je vous confirme que les réunions de Commissions se tiendront à partir de 17 heures, sauf circonstance exceptionnelle.

QUESTION N° 4 posée par Madame Rousseau

Dans le dernier quadrimestriel municipal, notre groupe avait pointé l'intérêt de dresser un bilan de la saison touristique avec entre autres les commerçants, hôteliers et restaurateurs.

Nous avons appris qu'une réunion entre les élus de la majorité dont Monsieur le Maire et les commerçants s'est tenue le 17 septembre 2024.

Monsieur le Maire, pourriez-vous nous informer du contenu des échanges et des conclusions de cette réunion ? Une baisse de la fréquentation des commerces et restaurants a-t-elle été évoquée en relation avec l'élargissement du stationnement payant ?

Réponse de Monsieur le Maire :

Les baisses de fréquentation observées cet été ne sont pas propres à Wimereux. Ainsi selon la société de conseil ProTourisme, les réservations sur le mois de juillet sont en baisse de 12% en Normandie, 8% en Bretagne, et 7% en Nouvelle-Aquitaine, par rapport à l'été dernier. Elles sont principalement dues à la baisse de pouvoir d'achat, à l'organisation des Jeux Olympiques de Paris qui ont capté des millions de personnes et aux mauvaises conditions climatiques, plus particulièrement en juillet. Rien ne peut laisser supposer que cela est dû à l'augmentation du nombre de places de stationnement payant à Wimereux. C'est ce constat sur lequel avec les commerçants, nous sommes tombés d'accord, après des échanges francs et constructifs. Nous avons également abordé les animations, l'attractivité de la Cité en arrivant à la conclusion qu'elle se bâtit de manière commune et complémentaire. Je vous informe à ce sujet qu'une prochaine réunion des commissions fêtes et sports va se tenir pour faire le bilan de cet été et balayer les festivités jusque la fin de l'année.

Monsieur le Maire passe la parole **au groupe « Wimereux Initiatives Citoyennes »** afin de poser leurs **questions orales**.

QUESTION N° 1 posée par Monsieur Sergent

Monsieur le Maire dans la Tribune d'Expression du dernier Wimereux Info nous précisons que, « quoique nous fassions la majorité municipale l'emporte toujours » ; je vous interpellerais donc sur un sujet poignant inhumain venant de l'extérieur des limites municipales et pourtant causant la mort d'hommes de femmes et d'enfants sur la baie Saint Jean.

Je reprends en support l'article du journaliste du « M le Monde » pages 25 et 26 du 21 septembre 24, intitulé : « A Wimereux, derrière la carte postale, le drame discret des candidats à l'exil »

Journaliste aux sollicitations duquel vous avez refusé de répondre et qui reprend vos paroles de l'interview sur France Inter : « ... On essaye de démanteler les camps régulièrement. Les associations ne nous aident pas de ce côté-là, qui les alimentent en tentes et en tout ce qu'il faut pour les faire venir sur le secteur... » etc ...

Vous vous étiez aussi entretenu avec le ministre de l'intérieur sur les flux migratoires et depuis ?

Monsieur le Maire que proposez-vous pour éviter ces horreurs, quels sont vos engagements empreints d'humanité qui permettraient d'éviter que ces enfants femmes et hommes repoussés de partout viennent après des mois de misère mourir sur nos plages ?

Réponse de Monsieur le Maire :

Selon l'article 5 de notre règlement intérieur, les questions orales doivent porter sur des « affaires de la Commune, sur des sujets d'intérêt général ». Or, vous le précisez dans votre question, le sujet dépasse le cadre communal. Ce n'est pas au niveau communal que la problématique du flux migratoire et les traversées de la Manche qui lui sont associées, sera réglée. Je pourrai donc éluder votre question et ne pas y répondre sur la base de notre règlement intérieur. Toutefois, je vais le faire en vous expliquant mon engagement dans ce dossier.

En effet, je conçois mon rôle d'élu local comme celui de faire savoir, par tous moyens, aux autorités qu'elles soient administratives ou politiques les plus élevées, qu'elles soient françaises ou étrangères ce qui se passe réellement sur le terrain.

Lorsque j'emmène les Préfets du Pas-de-Calais et les Sous-Préfets de Boulogne successifs dans les dunes de Slack pour montrer cette réalité, je suis dans mon rôle. Lorsque, alors même n'ayant pas été invité, je m'impose, en foulant au passage quelques règles protocolaires, pour interpellier personnellement le ministre de l'intérieur anglais lors de sa venue dans les dunes de Slack, je suis dans mon rôle, Lorsque j'ai l'opportunité d'échanger avec l'ancien ministre de l'intérieur ou que je suis reçu à Matignon par les plus proches conseillers du premier ministre pour leur expliquer la réalité du terrain, je suis dans mon rôle.

Lorsque je suis à l'initiative de la création d'un groupe de travail sur ce sujet migratoire en lien avec les dunes de Slack, réunissant tous les services de l'Etat concernés (Sous-Préfecture, Commissariat, Gendarmerie, DREAL, DDTM), les gestionnaires de terrain (Conservatoire du Littoral, Eden 62), je suis dans mon rôle. Lorsqu'à la demande de la Préfecture, j'ouvre des salles, quels que soient le jour et l'heure, pour accueillir provisoirement, des familles dont la traversée a été avortée. Je suis dans mon rôle.

Alors, c'est vrai que je suis parfois dans l'excès. Mes propos sur la responsabilité des britanniques ont été largement relayés outre-manche ce qui m'a valu une pluie de réactions des médias et journalistes anglais, pas toujours très sympathiques.

Mais cet excès, qui permet souvent d'avancer en faisant bouger les lignes, s'explique par mon investissement, mon abnégation et mon refus de toute forme de fatalité, face au drame humain d'un côté et les conséquences sur la vie de notre Cité et de ses habitants de l'autre.

Ce combat, je continuerai à le mener, dans la limite des compétences que les wimereusiens et wimereusiennes m'ont confié.

Toutefois, l'union faisant la force, j'en appelle à mes collègues Maires confrontés à ce flux migratoire pour se réunir dans un collectif afin de faire des propositions communes et concrètes auprès de ceux qui sont compétents pour régler ce problème : l'Etat et le Gouvernement.

Les sujets étant épuisés, Monsieur le Maire lève la séance à 19 H 35.

Le 08 octobre 2024.

Vu, le D.G.S.



Le Président de séance,

Le Maire,

Jean-Luc DUBAËLE.

La secrétaire de séance,



L'Adjointe au Maire,

Renée KOROL.